

“ aXeL Expertise “

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 80.000 Euros
Siège social : 19 avenue de la Fontenelle
88 100 - SAINT-DIE**

RCS EPINAL 419 772 397

*** * ***

COPIE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le quinze novembre,
A 18 Heures,

Les Associés de la Société A Responsabilité Limitée “ **aXeL Expertise** ”, se sont réunis au siège social à SAINT DIE (88), 19, Avenue de la Fontenelle, sur convocation du Gérant, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- . Prise de participation,**
- . Agrément d'un nouvel associé,**
- . Autorisation de cession de parts sociales,**
- . Modifications statutaires corrélatives,**
- . Pouvoirs à conférer.**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Xavier LABURTHER**, en sa qualité de Gérant.

Le Président de séance constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, **trois** Associés représentant **3.999** parts sociales sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

1 - Le Président rappelle que la société détient 99,75 % de la société SA GESTRIM sise 19 avenue de la Fontenelle 88100 SAINT DIE.

Il indique que la société envisage d'augmenter cette participation pour la porter de 99,75 % à 100 % par le rachat de 4 titres GESTRIM à :

- Monsieur Xavier LABURTHER moyennant un prix de 500 euros pour 1 action
- Madame Christine LABURTHER moyennant un prix de 500 euros pour 1 action

- Monsieur Pascal REMY moyennant un prix de 500 euros pour 1 action
- Monsieur Patrick BOURGON moyennant un prix de 500 euros pour 1 action

2 – Le Président rappelle aux associés qu'il est envisagé la cession par Monsieur Patrick BOURGON et Monsieur Pascal REMY, de leur part sociale qu'ils détiennent respectivement dans la société au profit d'un nouvel associé pris en la personne de Sébastien LABURTHER.

Le Président demande aux associés d'agréer en tant que de besoin Sébastien LABURTHER en qualité de nouvel associé et d'autoriser les cessions de parts ci-avant.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident d'autoriser la prise de participation supplémentaire de la société dans la société GESTRIM par rachat de 4 titres moyennant un prix global de 2.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, en préambule de la cession de parts à intervenir ce jour, d'agréer en qualité de nouvel associé Monsieur Sébastien LABURTHER et d'autoriser les cessions ci-après :

- Cession de UNE – (1) part sociale numérotée 3.599 appartenant à Monsieur Patrick BOURGON au profit de Monsieur Sébastien LABURTHER.
- Cession de UNE – (1) part sociale numérotée 3.600 appartenant à Monsieur Pascal REMY au profit de Monsieur Sébastien LABURTHER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts, sous condition suspensive de la réalisation des cessions de parts :

ARTICLE 8 **PARTS SOCIALES**

En représentation des apports en numéraire énumérés à l'article précédent et suite aux cessions de parts en date du **10 octobre 1998** et du **15 novembre 2011**, le capital est réparti comme suit :

- **Monsieur Xavier LABURTHER**
titulaire de **TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX HUIT**
(3.598) parts sociales numérotées de 1 à 3.598 ci,**3.598 parts**

- **Madame Christine LABURTHER**,
titulaire de **QUATRE CENTS (400) parts sociales**
numérotées de 3.601 à 4.000 ci, **400 parts**

- **Monsieur Sébastien LABURTHER**
titulaire de **DEUX (2) parts sociales**
numérotées de 3.599 à 3.600 ci, **2 parts**

Soit un total de QUATRE MILLE PARTS 4.000 parts
Composant l'intégralité du capital social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, les associés confèrent tous pouvoirs à **Monsieur Xavier LABURTHER, gérant**, à l'effet de signer au nom et pour le compte de la société tout acte rendu nécessaire pour la réalisation de ladite opération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Associés présents.

*Certifié conforme
à l'original*

